

29 octobre 2012

Réglementation de l'exercice de l'infirmière de pratique avancée¹ APN²

Résumé et motifs justifiant une réglementation particulière/spécifique

Une réforme du système de santé suisse s'impose en raison de l'augmentation considérable des maladies chroniques et des polymorbidités. Il faut introduire de nouveaux concepts de prise en charge adaptés aux maladies chroniques et qui prennent en compte les besoins de soins sur de longue durée. Comme **dans d'autres pays, les infirmières suisses de pratique avancée APN pourront apporter une contribution importante et de qualité au système de santé à un coût abordable.**

Une **infirmière de pratique avancée APN** est une infirmière enregistrée qui, par sa formation académique, a acquis un savoir d'experte ainsi que les aptitudes nécessaires pour prendre des décisions dans des situations complexes et qui possède des compétences cliniques indispensables à un exercice professionnel infirmier avancé. Les infirmières de pratique avancée APN sont capables, dans des situations les plus diverses, de se charger de rôles avancés et élargis, ce qu'elles assument sous leur propre responsabilité au sein d'une équipe interprofessionnelle. Les compétences clés d'une infirmière de pratique avancée APN sont: la pratique clinique directe, le coaching en tant qu'experte, la consultation / guidance, le processus de la prise de décision éthique, la collaboration interdisciplinaire, le leadership clinique et spécialisé et les compétences en matière de recherche.

Pour obtenir la reconnaissance et l'enregistrement en tant qu'infirmière de pratique avancée APN, il faut être titulaire d'un Master en sciences infirmières (d'au minimum 90 ECTS) avec un focus en pratique infirmière avancée (APN) qui prépare spécifiquement à un exercice professionnel avancé et élargi. De plus, pour conserver ce titre, il est nécessaire d'apporter la preuve régulière d'une formation continue prise au sens des prescriptions du registre professionnel actif, ainsi que la preuve d'une pratique clinique directe régulière.

Pour garantir des soins au patient de haute qualité sur la longue durée, un registre professionnel actif pour les infirmières de pratique avancée APN s'avère indispensable. Le rôle de l'infirmière de pratique avancée APN doit être réglementé et son titre protégé pour les raisons suivantes:

La sécurité du patient: plus les compétences et la marge de manœuvre d'une professionnelle de la santé sont vastes/larges, plus les instruments visant à assurer la sécurité des patients et à prévenir les dommages sont nécessaires.

La qualité et l'effectivité: le travail des infirmières de pratique avancée APN est hautement complexe et, par conséquent, extrêmement exigeant. Il est nécessaire qu'elles aient des connaissances spécialisées très pointues et actualisées, particulièrement dans les soins et la guidance / consultation aux personnes souffrant de polymorbidité. Le fait qu'elles apportent régulièrement la preuve qu'elles ont suivi des formations continues et qu'elles ont les compétences et l'expérience pratique correspondantes sert de garantie pour la qualité de la prestation.

¹ La forme féminine est utilisée pour faciliter la lecture. Les infirmiers de pratique avancée ANP sont inclus.

² Advanced Practice Nurse

L'efficience: à l'avenir, moins d'infirmières devront assumer davantage de tâches complexes. Pour être en mesure de garantir une offre sanitaire de haute qualité pour tous, chaque infirmière doit être formée le mieux possible. Les infirmières de pratique avancée ANP sont hautement qualifiées pour le leadership clinique, elles développent des offres de soins infirmiers et des itinéraires de soins centrés sur les patients pour l'éventail entier de l'offre sanitaire.

**Réglementation de l'exercice de l'infirmière de pratique avancée APN Advanced Practice Nurse
Points-clés partagés par les organisations suivantes:**

- Association suisse des infirmières et infirmiers ASI
- Association pour les sciences infirmières APSI
- Groupe d'intérêt commun Swiss ANP
- Institut universitaire de formation et de recherche en soins IUFRS

Contexte

L'orientation de notre système de santé doit être corrigée en raison de l'accroissement massif des maladies chroniques, de la polymorbidité et de la technologie hautement complexe. De nouveaux concepts de soins relatifs aux maladies chroniques et orientés en fonction des besoins de soins de très longue durée doivent être développés et introduits à large échelle à la place des structures actuelles, orientées en premier lieu en fonction des problèmes de santé aigus (OCDE, 2011³). Les professionnelles en soins infirmiers sont très sensibles à ce phénomène et se sont développés pour y faire face. Les soins infirmiers sont en mesure de garantir une offre sanitaire efficiente et efficace à la population. Dans le cadre d'un changement de paradigme à différents niveaux, le nouveau modèle d'offre en soins infirmiers va au-delà de la conception traditionnelle et classique des rôles, de la répartition des tâches et des domaines de compétences. Le travail d'équipe interprofessionnel fait de plus en plus sens et des approches complémentaires dans le traitement et la prise en charge sont indispensables. A l'avenir, les infirmières de pratique avancée APN seront essentielles au sein de ces équipes. Dans de nombreux pays, l'exercice d'infirmière de pratique avancée ANP est déjà bien établi et l'efficacité de son travail est attestée. Par exemple, dans le domaine du case management, elle est en situation d'assumer un rôle de pointe de premier plan / dirigeant (Bauer et al., 2007, 2011; Wagner, 2009). Dans leur domaine d'expertise, les infirmières de pratique avancée APN effectuent des actes de soin sous leur propre responsabilité en s'appuyant sur un diagnostic avéré et des mesures thérapeutiques ciblées. De son côté, la prise en charge médicale déploie avant tout son activité dans le champ de la pose de diagnostic et d'indications, du traitement et de la consultation, de la gestion (Disease Managements) de cas complexes et des méthodes spécialisées. Aujourd'hui déjà, il existe en Suisse des infirmières qui exercent ces rôles élargis. Les filières d'études de master des Instituts de sciences infirmières à Bâle, Berne, Lausanne, St-Gall et Winterthour préparent les infirmières à ces rôles cliniques exigeants.

Définition des soins infirmiers:

"On entend par soins infirmiers les soins prodigués, de manière autonome ou en collaboration, aux individus de tous âges, aux familles, aux groupes et aux communautés – malades ou bien-portants – quel que soit le cadre. Les soins infirmiers englobent la promotion de la santé, la prévention de la maladie ainsi que les soins dispensés aux personnes malades, handicapées et mourantes. Parmi les rôles essentiels relevant du personnel infirmier citons encore la défense, la promotion d'un environnement sain, la recherche, la participation à l'élaboration de la politique de santé et à la gestion des systèmes de santé et des patients, ainsi que l'éducation."⁴

³ OECD-WHO (2011): Switzerland. OECD-Review of Health Systems. OECD and WHO, OECD Publishing, Paris

⁴ Définition du Conseil international des infirmières (CII) sur www.icn.ch

Cette définition sert de référence à la **définition et au modèle d'infirmière de pratique avancée APN** promu par l'International Council of Nurses:

«Une infirmière spécialiste / experte est une infirmière diplômée d'État qui a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes de même que les compétences cliniques indispensables à la pratique avancée de son métier, pratique avancée dont les caractéristiques sont déterminées par le contexte dans lequel l'infirmière sera autorisée à exercer. Une formation de base de niveau maîtrise est recommandée.»⁵

Les profils suisses sont en développement et une définition spécifique à la Suisse nécessite un long processus de négociation entre tous les acteurs impliqués. Les premières discussions à ce sujet ont déjà commencé. Les profils suisses d'IPA se basent sur le modèle de Hamric⁶. Les compétences clés ainsi que d'autres critères et éléments déterminants sont les suivants:

Critères primaires: Master in Nursing Science, centré sur les patients et les familles

Compétence centrale: pratique clinique directe : l'infirmière de pratique avancée APN se caractérise en premier lieu par son excellence dans la pratique clinique (Hamric, Spross, 2004). En effet, les infirmières de pratique avancée sont capables de se charger des rôles élargis dans des situations les plus variées et de les assumer dans l'équipe interprofessionnelle sous leur propre responsabilité.

Compétences clés: la pratique clinique directe, le coaching en tant qu'expert, la consultation/ guidance, le processus de la prise de décision éthique, la collaboration interdisciplinaire, le leadership clinique et spécifiquement infirmier, les compétences en matière de recherche, l'augmentation de l'efficacité grâce à la capacité d'intégrer des résultats de recherche dans la pratique (compétence translationnelle).

Champs d'activité pour les infirmières de pratique avancée APN

L'exercice de l'infirmière de pratique avancée APN s'oriente en fonction des besoins des patients et de leur état de santé; elle est orientée vers le patient, se base sur des connaissances scientifiques et elle est enchâssée dans le contexte interdisciplinaire.

Au niveau international, toute une diversité de rôles se sont établis sous le concept global d'APN. La configuration du rôle de l'infirmière de pratique avancée APN peut donc varier en fonction de sa responsabilité (i) dans l'assurance qualité de l'organisation de soins, (ii) dans le développement de la profession infirmière ou (iii) dans la pratique clinique auprès du patient ainsi qu'en fonction du temps à disposition et de son domaine d'intervention.

Les champs d'activités et de pratique (scope of practice) pour les infirmières de pratique avancée APN sont diversifiés et, selon le lieu de l'intervention dans le système de santé, pourront être configurés différemment. La configuration du rôle de „infirmière de pratique avancée APN“ vise toujours à garantir des soins de bonne qualité aux patients et à leurs familles. Les infirmières de pratique avancée APN collaborent surtout dans les soins infirmiers avec des soignants d'un domaine spécialisé au sein d'une organisation du domaine de la santé (hôpital, service ambulatoire, service d'aide et de soins à domicile, établissement médico-social, etc.) ainsi qu'avec d'autres professionnels au sein de l'équipe interdisciplinaire. Elles intègrent les proches -aidants et l'ensemble du réseau de soutien. Elles ont un rôle important dans la promotion des compétences de santé incluant l'éducation à la santé, et sont aussi engagées dans des situations extrêmement techniques ou dans la promotion de la santé et la prévention.

⁵ www.icn.ch

⁶ Hamric AB, Spross JA, Hanson CM. (2004) Advanced Nursing Practice: An integrative Approach. Philadelphia: Saunders.

Les infirmières de pratique avancée APN sont à même de soigner une population de patients particulière qui a des besoins de soins complexes et elles disposent d'une expertise clinique dans ce domaine (Hamric et al., 2009; International Council of Nurses, 2002). Elles sont responsables du développement de directives et de standards cliniques dans leur domaine spécialisé. Elles sont capables de conseiller les infirmières dans leur domaine spécialisé et d'assumer ainsi un rôle d'agent de changement („Change Agents“). Ces fonctions servent à assurer durablement l'effectivité et l'efficacité, la continuité, la qualité et la sécurité des soins délivrés. A côté d'activités purement infirmières, les infirmières de pratique avancée APN peuvent aussi proposer des interventions qui, jusqu'à présent, ont été attribuées au domaine des activités médicales (Hamric et al., 2009; International Council of Nurses, 2002). Ces interventions portent en général sur des troubles de santé qui, d'une part, ont un taux élevé d'incidence et de prévalence et, d'autre part, se manifestent souvent sur une longue période. Pour autant qu'il existe des bases légales correspondantes, les infirmières de pratique avancée APN sont en mesure d'effectuer des actes médicaux définis, de prescrire certains médicaments ou d'adapter l'ordonnance y relative ainsi que de faire des tests diagnostiques et de les interpréter.



Bryant-Lukosius, D. (2004 & 2008). *The continuum of advanced practice nursing roles*. Unpublished document.

Dans certains cas, les infirmières de pratique avancée APN peuvent assumer la gestion d'un cas sous leur propre responsabilité. Cela concerne en particulier les personnes souffrant d'une maladie chronique pour lesquelles une prise en charge médicale ne prime pas, mais qui nécessitent pourtant des soins très spécialisés. Il s'agit par exemple de patients souffrant d'un cancer, du diabète ou en fin de vie (mot-clé soins palliatifs).

En intégrant l'environnement social dans les soins et l'accompagnement, les infirmières de pratique avancée APN permettent la prise en charge à domicile de personnes gravement malades et contribuent ainsi à augmenter la qualité et l'efficacité.

Conditions d'obtention et de maintien du titre d'infirmière de pratique avancée APN

Il faut être titulaire d'un bachelors, ou d'un titre équivalent, en soins infirmiers pour être admise dans la filière d'études consécutives de master en soins infirmiers axé sur l'ANP. La condition pour être reconnue et enregistrée en tant qu'infirmière de pratique avancée est d'être titulaire d'un Master of Science in Nursing axé sur l'APN (90 ECTS au moins) et de faire état d'une pratique professionnelle avancée de deux ans. De cette façon, l'infirmière de pratique avancée APN dispose de compétences cliniques additionnelles élargies et avancées (expanded and advanced), qui sont acquises par le biais d'études scientifiques et de l'expérience professionnelle. Il ne s'agit pas de formation continue ou de spécialisation comme les EPD ES ou les MAS qui servent à l'approfondissement et à la spécialisation dans un domaine professionnel particulier.

Pour assurer aux patients des soins de haute qualité à long terme / sur la longue durée, il est nécessaire de tenir, pour les infirmières de pratique avancée, un registre professionnel actif qui atteste de leur développement professionnel régulier (obligation de suivre des formations continues ; responsabilité paritaire assumée par l'Etat et l'association professionnelle dans le cadre de la LPS).

Pour la conservation du titre, il est nécessaire d'apporter la preuve que des formations continues sont suivies régulièrement conformément aux directives du registre professionnel actif ainsi que la preuve d'une pratique clinique directe régulière.

Financement

A côté de l'adaptation des conditions cadres légales, un financement approprié est une condition préalable indispensable à une implémentation large et réussie du rôle de l'infirmière de pratique avancée APN dans les différents contextes de soins.

Dans le domaine stationnaire, la tarification des prestations de pratique infirmière avancée APN est un élément des nouveaux modèles de financement (par ex. les DRG dans le domaine aigu).

Dans le domaine ambulatoire, les prestations de l'infirmière de pratique avancée APN doivent être reprises dans un article particulier (analogue aux infirmières- conseil en diabétologie) de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS). La commission fédérale des prestations, qui détermine le domaine des prestations et présente une proposition correspondante au Conseil fédéral, est compétente. Il s'agit de veiller à ce que les professionnelles concernées soient entendues par la commission lors des délibérations / séance préparatoires, étant donné que les soins infirmiers ne sont pas représentés dans cette commission. Si cette prestation devient un élément inhérent de l'OPAS, un tarif correspondant doit être négocié avec les assureurs. Ce tarif devra tenir compte du fait que le domaine de compétences est plus grand et par conséquent le tarif pour les prestations de soins décrites à l'art. 7 de l'OPAS devra être plus élevé. Comme les prestations de pratique infirmière avancée sont des prestations infirmières spécifiques, le calcul par tarmed n'est pas une option.

Réglementations transitoires pour les formations selon l'ancien droit

Dans le cadre des Hautes écoles, les institutions de formation proposent des programmes transitoires qui reconnaissent les formations préalables pour les :

- Infirmières spécialistes clinique de niveau II et MAS avec une spécialisation clinique en soins infirmiers;
- Infirmières titulaires d'un master of science ou d'un doctorat dans un domaine apparenté aux soins infirmiers.